

DGFIP Syndicat National Force Ouvriere des Finances Publiques **Section de la CORREZE**

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

CTL du 4 juillet 2017

Nous avons à l'Ordre du jour de ce CTL un point sur l'éclatement du CDIF, à deux mois tout juste de la mise en place de cette réforme, et nous ne pouvons que nous inquiéter sur le calendrier prévu avec des travaux non encore commencés, et une mise en place qui va coïncider avec le début de la campagne de sortie de la Taxe Foncière, soit le pic de charges de l'ex-CDIF....

Une période de réception importante, avec des agents d'acueil du SIP qui ne seront pas encore formés, les agents de la cellule foncière en plein déménagement, un cadre C nouvellement arrivé au PTGC pour redispatcher messages et courriers entre les différents servicescela risque d'être plus que rude !!!! Et que dire du SIP de Brive, un service déjà très fragile, où les agents verront leurs tâches s'alourdir encore?

FO-DGFiP 19 s'inquiète vivement des conditions de travail des collègues concernés.

En ce qui concerne la réforme des Domaines, pour FO-DGFiP19, Il est inadmissible que le CT soit consulté et à deux mois de la mise en application, sans aucune information préalable au cours des mois précédents sur le calendrier ou la façon dont les choses s'organisaient.

Cette réforme sous couvert de régler un « dimensionnement insuffisant au regard des enjeux des services locaux et régionaux », est en fait pour nous synonyme de la disparition programmée des missions. Comment en douter quand on voit que le Pôle Évaluation de Limoges qui regroupera la Haute Vienne (4 postes), la Corrèze (3 postes) et la Creuse (1 poste) ne comportera que 5 agents au total... Même si le rehaussement des seuils réduit un peu la charge de travail, ce bénéfice sera vite détruit en déplacement sur toute la région.

Et quelles seront les conditions de travail de l'agent du SLD, écartelé entre le PED de Limoges, le PGD de Bordeaux, les collectivités, qui risque de passer le plus clair de son temps à gérer les liaisons entre ces différentes structures et « arrondir les angles » ? L'allègement de charge généré par la loi de janvier 2017 ne pèsera pas bien lourd face à ces nouvelles contraintes...

Pour FO-DGFiP 19, toutes ces réformes imposées par la DG pour soi-disant mieux gérer avec moins d'agents, font aujourd'hui la preuve de leur inefficacité, et démontrent aujourd'hui qu'elles sont en échec avant d'avoir vu jour.

Pour FO-DGFiP 19, seule la re-création des postes nécessaires pour assurer correctement nos missions permettrait de sortir de ce cercle sans fin de destructions.